

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 6 NOVEMBRE, 1849.

No. 14.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 6 NOVEMBRE 1849.

Études sur le Moyen-Age

(PAR M. J. S. R., PTRE.)

Suite.

L'INDUSTRIE AU MOYEN-ÂGE.

Première partie.

Il est un point de vue dont beaucoup d'esprits s'occupent davantage que de ceux sous lesquels le moyen-âge a été présenté jusqu'à présent. La vie intellectuelle, les jouissances de l'art et de la science, la passion dominante de notre époque; mais l'aisance, la richesse, l'industrie, la prospérité matérielle en un mot, voilà pour beaucoup de personnes la question capitale; c'est à moins sur celle-là que les détracteurs de l'époque que nous défendons paraissent les plus forts. De quel mépris ils regardent ces bas siècles, comme ils les appellent; siècles sans industrie, sans commerce; siècles de misère, de pauvreté générale. Messieurs, je suis loin d'être l'ennemi de mon siècle; je lui reconnais sur les âges passés des supériorités de plusieurs sortes; à lui surtout appartient la gloire de l'industrie, et je l'en félicite. L'industrie, c'est la transformation de la matière, c'est son appropriation à nos usages, à nos besoins; c'est l'assujettissement de la matière à notre puissance; c'est par elle que l'homme exerce son empire sur la nature dont il fut investi au jour de la création.

L'industrie, en donnant une plus grande aisance matérielle, favorise par là même le développement de la civilisation intellectuelle et morale; et nous voyons déjà combien quelques uns de ses progrès, en rapprochant les diverses nations, tendent à l'union et par là à la perfectionnement de la société humaine. Honneur donc et encouragement à l'industrie.

Mais l'industrie varie suivant les besoins des divers siècles; ses inventions sont nécessairement progressives; les âges futurs amèneront à nos yeux des merveilles plus grandes encore que celles qui éblouissent nos regards. Aujourd'hui l'industrie par mille travaux ingénieux s'occupe de la commodité, des agréments, des exigences du luxe; à d'autres époques, elle dut se livrer non pas à ce qui était agréable à l'homme, mais à ce qui lui était utile, à ce qui lui était nécessaire. Eh bien, au moyen-âge, il y eut aussi un grand travail de la matière. L'homme ne fut pas oisif; il chercha graduellement à rendre sa vie matérielle plus heureuse; il fut l'ami du progrès physique comme du progrès intellectuel.

On a dit que le moyen-âge fut indifférent aux améliorations industrielles de la société, parce que le christianisme qui le dominait est par son esprit hostile aux travaux matériels.

J'aime beaucoup que le temps me permette de rectifier au long ce que cette opinion renferme d'erreur. Je me borne à quelques considérations rapides. Le christianisme nous

présente Dieu plaçant l'homme dans le jardin pour le travailler: *Ut operetur.* L'homme, dit Job, est fait pour travailler; comme l'oiseau pour voler.—Celui qui ne travaille pas, dit St. Paul, n'est pas digne de manger.

C'est à l'Église qu'on doit l'ennoblissement du travail méprisé par la société antique. Aristote disait: Les citoyens ne doivent exercer ni les arts mécaniques ni les professions mercantiles. Si cette idée a survécu longtemps dans la noblesse européenne, il faut toujours se souvenir que c'est un reste de la société antique. Mais le christianisme n'a cessé d'encourager le travail matériel, et dans cette institution qui est la réalisation de ce qu'il y a de plus essentiel dans son esprit, la vie monastique, le travail manuel est recommandé dans les termes les plus forts. Ecoutez cet article de la règle de St. Benoît, règle que des millions d'hommes ont suivie: *Tunc verè monachi simus, si labore manuum suarum vivimus.* "Ils ne sont vraiment moines qu'en tant qu'ils vivent du travail de leurs mains." Ces quelques mots me paraissent suffire pour écarter l'objection générale que j'ai mentionnée.

Voyons donc quel a été le travail industriel au moyen-âge. Tout était à refaire sur ce terrain qu'avaient dévasté les Barbares.

La Gaule, dit M. de Chateaubriand, si peuplée, si florissante sous les Romains, était devenue un désert, une solitude; le sol se couvrait d'épaisses forêts. Il en était de même des autres contrées de l'Europe. C'était donc comme un défrichement universel qu'il fallait faire. Et bien, il faut voir avec quelle ardeur les peuples de cette époque, sous la conduite des moines, se mirent à cette œuvre. Les religieux de St. Benoît, près de Montone employaient au labourage plus de 3,000 paires de bœufs. Ce spectacle de moines entendant la terre maner à peu les préjugés barbares qui attachaient le mépris à l'art de nourrir les hommes. Le paysan apprit à retourner la glèbe et à fertiliser le sillon. Et le baron commença à chercher dans son champ des trésors plus certains que ceux que lui procuraient les armes. Une immense quantité de terres fut défrichée, rendue habitable et convertie bientôt d'une terre stérile en terre fertile. On est étonné de la promptitude avec laquelle les villes se formèrent; c'est quelque chose qui ressemble un peu à ce qui s'est passé dans les États qui nous avoisinent. Et pourtant il y avait à lutter contre des invasions successives.

Dans le 11^e siècle l'Angleterre jouissait déjà d'une riche culture: la vigne y était cultivée, et Guillaume de Malmesbury dit que les vins de Gloucester ne le cédaient guères aux vins de France. La France dans les 13^e et 14^e siècles était riche et prospère.

Froissart fait un beau tableau de la fertilité des campagnes et de l'aisance qui y régnait. M. de Chateaubriand dit que la richesse de la culture du pays se démontre par l'immensité et la variété des taxes qui se payaient par le peuple.

L'industrie proprement dite participe comme l'agriculture au progrès général. Dans l'antiquité elle n'avait été que le lot des esclaves. Au moyen-âge elle devint la source de la prospérité du peuple. Les communes n'existent que par le commerce et l'industrie; or, puisque les communes se sont multipliées dans toute la chrétienté au point de con-

tenir une population très forte; puis qu'elles se sont enrichies assez pour construire tant de monuments religieux et civils, qui dénotent tant de richesses, de connaissances et d'habileté, n'en résulte-il pas que l'industrie avait pris un grand essor? Au 13^e et au 14^e siècle, les représentants de la bourgeoisie ont été admis dans les états généraux et provinciaux chez tous les peuples de l'occident et au midi de l'Europe; cela prouve l'importance que les fonctions industrielles avaient acquises.

La Flandre et les républiques d'Italie furent le siège d'une industrie immense. Les fabrications de la ville de Bruges comptaient plus de 50,000 ouvriers; c'est aujourd'hui beaucoup au dessus du chiffre de la population totale de cette ville. On voyait dès lors les laines des ouvriers et des entrepreneurs. Les tissandis et les foulons de Gand et de Bruges étaient souvent pour les riches bourgeois des ennemis dangereux. Ainsi, était alors presque l'état du pays le plus industriel du monde, de l'Angleterre. Les manufactures de la Lombardie pour la laine et les étoffes brochées d'or et d'argent étaient célèbres et fort nombreuses. Les ouvrages de broderies, au moyen-âge, sont du travail le plus parfait. A Florence le *popolo minuto*, le petit peuple, réclamait sa part de la souveraineté que le *popolo grosso*, les banquiers et les fabricants lui avaient enlevée.

Quant au commerce, quoiqu'il n'eût pas les immenses ressources de la facilité des communications qu'il a aujourd'hui, cependant il fut plus étendu qu'on ne le pense. Dès le règne de Clovis, il y avait à Paris des marchands qui faisaient de fréquents voyages en Syrie. Dans le 9^e siècle, les Lyonnais et les Marseillais importaient de l'Inde et de l'Arabie des épices et des parfums qu'ils transportaient jusqu'aux extrémités de la Germanie. Dans le 14^e, les marchands de Dieppe et de Rouen faisaient un commerce très étendu avec l'Afrique où ils fondèrent de grands établissements. Et quand les croisades eurent transporté toute la population de l'Europe en Asie, quels progrès ne dut pas faire la science géographique, que de voies nouvelles offertes au commerce, que de choses rapportées de l'Orient, que de connaissances nouvelles y furent acquises. Et puis par tout il y avait des corporations pour les besoins matériels de la société.

Il y avait entre autres les frères pontifes ou voyageurs, qui prêtaient main forte aux voyageurs, réparaient les chemins publics, construisaient des ponts et dirigeaient les voyageurs dans les mauvais pas. Partout les moines servaient d'hôteliers. Ainsi les voyages étaient fort communs; il n'était pas de chrétien qui ne fit quelques voyages lointains dont il rapportait quelques observations. Si nous pouvions revoir, dit M. de Chateaubriand, un de ces anciens voyageurs, que nous nous représentons comme une espèce d'esclave stupide, peut-être serions-nous surpris de lui trouver plus de bon sens et d'instruction qu'au paysan d'aujourd'hui.

Vous savez étonné peut-être d'entendre dire que la population, au 13^e et au 14^e siècle, était presque égale à ce qu'elle est aujourd'hui, du moins en France. C'est ce que M. Duran de la Malle a établi dans un mémoire qu'il a présenté, à Paris, à l'Académie des sciences. M. de Chateaubriand dans ses *Études Histori-*

ques, avait émis déjà une opinion semblable. Et Cobbett, dans ses lettres sur la réforme, a fait voir aussi que l'Angleterre n'est guères plus peuplée aujourd'hui qu'elle l'était au 14^e et 15^e siècles.

L'AGRICULTURE DANS LE BAS-CANADA.

Le conseil des directeurs de la société d'agriculture du Bas-Canada s'est assemblé vendredi dernier, sous la présidence de M. Yule, le président de la société. M. Evans, secrétaire, ayant mis devant le conseil les nombreuses réponses du clergé à la circulaire de la société, ainsi qu'une lettre circulaire (que nous publions plus bas) de sa grâce Mgr. l'Archevêque de Québec au sujet du Journal d'Agriculture, M. H. L. Langevin a proposé, secondé par M. Evans, la série de résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Résolu, 1^o.—Que la société d'agriculture du Bas-Canada voit avec la plus sincère satisfaction l'empressement, qu'un grand nombre de membres du clergé du Bas-Canada ont montré à répondre à la circulaire qui leur a été adressée le 29 septembre dernier par le secrétaire de cette société, et espère recevoir des réponses non moins favorables des autres membres du clergé.

Résolu, 2^o.—Que cette société ne peut s'empêcher d'exprimer sa reconnaissance à Sa Grâce Mgr. l'Archevêque catholique de Québec pour la circulaire qu'elle a bien voulu adresser à son clergé, pour l'engager à soutenir cette société dans son œuvre patriotique et philanthropique, et que cette société ne doute pas que le clergé ne réponde à cet appel avec son zèle ordinaire.

Résolu, 3^o.—Que cette société ne croit pas qu'elle puisse continuer, à son propre compte, la publication des journaux d'Agriculture, à moins que d'ici au 15 du mois de décembre prochain elle ne reçoive de nouvelles listes de souscripteurs payants, et que les souscripteurs actuels ne se hâtent de payer d'ici à cette date les sommes qu'ils doivent à la société.

Résolu, 4^o.—Que cette société tiendra sa première exhibition annuelle d'agriculture en septembre prochain dans les environs de la cité de Québec, et que le lieu de l'exhibition variera chaque année.

Résolu, 5^o.—Que F. M. Johnston, professeur de chimie agricole à Durham, Angleterre, et le Docteur Vincenzo de Baroni Amarelli, de Rossano, Royaume des Deux-Siciles, soient nommés membres honoraires de la société d'agriculture du Bas-Canada. On voit par là que le clergé du pays a déjà répondu avec empressement à l'appel des directeurs de la société d'agriculture du Bas-Canada. Aussi cette société lui en témoigne-t-elle cordialement sa reconnaissance ainsi qu'à S. G. Mgr. l'Archevêque de Québec, dont le public saura apprécier les efforts en faveur de l'agriculture et de tout ce qui tend au bien-être et à la prospérité de nos populations. Voici maintenant la circulaire à laquelle nous faisons allusion plus haut:

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

15 octobre 1849.

Monsieur le Curé.—J'ai vu avec plaisir que le journal publié à Montréal, sous la direction de la société formée pour l'encouragement de

l'agriculture dans le Bas-Canada, est reçu par la plupart de MM. les curés du diocèse. Il convient en effet que le clergé montre en cela, comme en tout le reste, qu'il est loin d'être indifférent à ce qui peut favoriser les intérêts du pays.

J'apprends toutefois que ce journal doit être discontinué, à la fin de la présente année, si les abonnements ne s'accroissent de manière à en couvrir les dépenses. Qu'il me soit permis, Monsieur le curé, de vous inviter à prévenir, autant qu'il est en vous, cet événement fâcheux, en pressant les plus influents au moins de vos paroisses de s'abonner à cette publication qui renferme des renseignements si précieux pour notre population agricole. Le zèle du clergé à répandre de plus en plus par ce moyen, parmi nos cultivateurs, la connaissance des méthodes employées ici et ailleurs pour le perfectionnement de l'agriculture, lui acquerra un nouveau titre à la reconnaissance de ses compatriotes.

Recevez, Monsieur, le curé, l'assurance de mon bien sincère attachement.

† JOS. ARCH. DE QUÉBEC.

Le public devra apprendre avec satisfaction, par la troisième résolution précitée, qu'il dépend entièrement de lui que les journaux d'agriculture continuent ou cessent d'être publiés. Les directeurs ont voulu montrer que pour eux ils veulent tout faire pour soutenir ces publications, et que, si elle tombent, la faute en sera à d'autres qu'à eux. Nous espérons qu'il ne sera pas dit que dans le Bas-Canada, où la population est en grande partie française et en partie anglaise, un journal français et un journal anglais d'agriculture n'y trouve pas assez d'appui et d'encouragement, pour pouvoir payer le coût de l'impression. Il est de l'honneur de nos populations que les journaux se maintiennent; il faut qu'elles montrent qu'elles savent apprécier l'utilité de semblables publications, et qu'elles comprennent qu'un peuple agricole, comme l'est le nôtre, ne peut exister qu'à la condition d'améliorer constamment son agriculture. Nous devons donc avoir la confiance et la certitude que les membres du clergé et toutes les personnes influentes vont travailler de concert, pour apporter à ces publications le soutien et le patronage qu'elles méritent à tant de titres, et dont l'absence ne peut que faire l'étonnement de tous ceux qui en comprennent l'avantage.

Mincere.

La Tenure Seignoriale

ET LE RAPPORT DE LA CONVENTION.

Ce rapport du comité de la convention est publié dans les journaux du pays; déjà chacun a pu juger, avec quelle exactitude a été faite l'analyse qui s'y trouve, des lois, ordonnances et arrêts qui ont rapport aux droits féodaux, en force en ce pays et ayant un rapport immédiat aux questions que discute le *pays seignorial* et aussi quels sont les moyens suggérés par le comité, pour régler cette difficile question de l'indemnité à accorder aux seigneurs. Ce rapport mérite, par l'importance des sujets qui sont en litige, par l'étendue des réformes qu'il suggère, par le montant de l'indemnité et la manière dont elle serait prélevée et payée, l'examen approfondi non seulement de nos législateurs, mais encore de tous les inter-

FEUILLETON.

Pèlerinage à la Trappe.

La voix des passions se tait sous leurs cillères; Mais leurs austérités ne sont pas sans délices. Le Dieu qu'ils ont cherché ne les oubliera pas.

Dans le département de la Drôme, à 20 kilomètres sud-est de Montélimar, au fond d'une vallée enfermée par trois collines couvertes de forêts et de rochers nus, on trouve un monastère antique du nom d'Aiguebelle. L'origine de cette abbaye remonte au douzième siècle, siècle fécond en fondations religieuses. La vallée sournoise dans laquelle elle est assise n'était qu'une solitude inculte lorsque, en 1137, Gontard de Loup, seigneur de Rochefort, en fit don à l'abbaye de Morimond, maison de l'ordre de Cîteaux, pour y construire un monastère en l'honneur de la sainte Vierge. Cette vallée portait alors le nom de Vallis-Homsta; mais les fondateurs de l'abbaye, qui furent douze religieux de Cîteaux et leur supérieur, lui donnèrent le nom d'Aiguebelle, nom gracieux qui lui convient à merveille; car de tous côtés on entend le bruit des eaux qui descendent des rochers, et on voit leurs flots limpides venir en abondance haïger l'enclos du monastère. Dans cet asile du silence vivent, sous l'étroite observation et la règle sage de saint Benoît deux cents religieux connus sous le nom de Trappistes: chrétiens fervents qui, au sein d'un siècle sensuel et sceptique, nous retracent

dans leur vie les mœurs austères et pures de l'ancienne Thèbaïde. Nous les avons visités, ces habitants du désert; nous avons été témoins de leur ardente foi, de leur inépuisable charité, de leur édifiante austérité, de leur pauvreté laborieuse, et nous en garderons longtemps le souvenir; mais ces vertus sublimes, quel puissant mobile les inspira? Nous n'hésitons pas à le dire: la foi religieuse; oui, la foi sacramentelle et chrétienne. Le froid rationalisme n'enfante jamais que l'égoïsme ou le néant.

On parle beaucoup de socialisme dans le monde. Nous avons trouvé chez les Trappistes une véritable institution sociale, la communauté des biens et du travail établie sur le plan des conseils évangéliques, c'est-à-dire le socialisme volontaire, inspiré par la foi catholique et librement accepté par l'intelligence et par le cœur.

On fait encore tous les jours résonner à nos oreilles les grands mots de liberté, d'égalité, de fraternité. Ces mots, trop souvent vides de sens dans le monde, sont à la Trappe une vérité. Là règne la plus belle de toutes les libertés, la liberté des enfants de Dieu. L'âme y est affranchie de la plus cruelle des tyrannies, de la tyrannie des passions. Le moine, d'ailleurs, ne se soumet pas volontairement et après un an de réflexions au joug de la règle.

Là règne l'égalité pour les religieux. On laisse à la porte, en entrant, toutes les décorations et tous les titres. Une fois revêtu de l'humble froc, on n'a plus de rang que par

l'ancienneté et la vertu. Tous les religieux, quels qu'ils soient, sont également admissibles aux emplois. L'abbé, élu à la majorité des suffrages, ne voit que des frères dans tous ceux qui lui sont soumis.

Là règne encore la fraternité. On y trouve une société de frères vraiment unis et qui ont tout mis en commun: leur cœur, leur volonté, leur avoir, leur travail, leur religion même et leurs célestes espérances. Aussi, quel ordre admirable! quel accord merveilleux de tous les esprits et de tous les cœurs! quelle soumission à la règle! quelle docilité respectueuse pour le vénérable abbé leur élu, leur chef et leur père.

Nous allons donner quelques détails sur la vie sainte de ces pieux cénobites. Quand la porte du monastère s'ouvrit à moi, je vis se présenter un religieux revêtu d'une robe de laine brune, serrée autour de son corps par une ceinture de cuir. Un capuchon de la couleur de la robe couvrait sa tête, et à sa ceinture pendait une clef; c'était le frère portier. Il se découvrit, se mit à genoux et s'inclina en me disant: *Benedicite*, comme pour me demander ma bénédiction. Il se releva à l'instant, m'interrogea d'un ton gracieux et poli sur le but de mon voyage, puis, sur ma réponse, m'introduisit dans la salle d'attente et va sonner trois coups de cloche pour annoncer qu'un pèlerin vient d'arriver. Tandis que je suis à lire le *Cérémonial de l'Hôtel-Dieu*, tombé sous ma main, je vois s'avancer du fond des cloîtres deux jeunes religieux vêtus de robes de laine blanche, et dont la

tête nue, rasée jusqu'à l'épiderme, laissait apparaître dans son contour une couronne de cheveux, touchant symbole de la couronne du Christ. Ils marchent de front, les yeux baissés et avec une modestie angélique. Arrivés devant moi, ils tombent à genoux et s'étendent sur le carreau de toute la longueur de leur corps. Ils se relèvent et, sans me regarder, me font signe de les suivre. Ils me mènent à l'église adorer le Seigneur du ciel et saluer la Vierge, protectrice de ces lieux. Ils me ramènent à la salle de réception, où, m'ayant fait asseoir, l'un d'eux ouvre le livre de l'*Imitation* et me lit quelques lignes sur la dignité du sacerdoce. Ils me font un nouveau signe et me remettent entre les mains du Père hôtelier, qui me salue avec cette aménité, qui leur est commune à tous, m'offre quelques rafraîchissements et me conduit dans la cellule que je dois occuper pendant ma retraite. Un instant après je reçois la visite du révérend Père chef de ce monastère. Je suis ébloui de son air bienveillant et de sa politesse. Don Orsini, qui, sous les dehors de la simplicité la plus ingénue, cache un grand sens et un tact exquis, charme tous les étrangers qui viennent à Aiguebelle, et laisse dans leur esprit l'impression la plus favorable.

J'avais beaucoup entendu parler du *Soleil Regina* chanté par les Trappistes. J'assistai le soir au chant de cette touchante invocation à la Reine du ciel, et j'en fus ravi. Le spectacle imposant de ces 200 moines, tous debout devant l'image de la Vierge, qu'on aperçoit au

fond du sanctuaire; leur maintien si recueilli; ce chant grave et solennel qui se prolonge pendant plus d'un quart-d'heure; ces accents si fortement sentis par tous ces cœurs palpitant de l'amour divin; ce long cri de la douleur et de l'espérance qui, s'élevant de cette vallée d'exil où gémissent les enfants d'Ève, monte vers le trône de Marie et va retentir dans les hauteurs des cieux, tout cela vous pénètre et vous émeut jusqu'au fond des entrailles.

J'assistai encore à l'office de la nuit; car toutes les nuits, à deux heures ou à une heure, quelquefois à minuit, selon la longueur de l'office, toute la communauté se lève à l'exemple du Roi psalmiste pour vaquer jusqu'à l'aube à l'adoration et à la prière. Ainsi, tandis que dans le monde une foule insouciant et léger fourbillonne dans les spectacles et les folles joies; tandis que le libertin, favorisé par les ténèbres, se livre à la débauche et à l'orgie, le trappiste quitte sa couche de planche et de paille et se rend au temple avec ses frères pour élever vers le Ciel ses mains pures et demander grâce et miséricorde.

Deux officiers étaient venus à Aiguebelle l'esprit plein de ces préventions si ordinaires aux gens du monde. Ils ne pouvaient souffrir les moines, et surtout les moines de la Trappe. Uniquement avertis par la curiosité et le désir d'exercer leur critique, ils montèrent à la tribune pour assister à l'office; mais en voyant l'air pieux de tous ces cénobites, qu'on prendrait pour autant de séraphins, la joie donc et pure qui régna sur les visages; en enten-

ressés au bonheur et à la prospérité des habitants de ce pays. Le rapport du comité, recommandant un projet de loi, pour rendre uniforme par tout le pays les rentes et redevances seigneuriales, et en permettre la commutation en certain cas. Par cette loi, les rentes seraient fixées à 2 sols par arpent en superficie, dans toutes les concessions où elles ont dépassé ce taux, et les lods et ventes seraient fixés à un douzième de la valeur du fonds, sans y comprendre les bâtisses. Quand à la manière de commuer et de s'affranchir de toutes les redevances, la loi stipule que le censitaire pourra le faire en payant le capital représenté par la rente ainsi fixée, et calculé à raison de 6 par 100. Par exemple une terre payant 10 échalins de rentes seigneuriales par année, serait affranchie en par son possesseur payant £3 7s 6d. Une autre somme représentant les lods estimés sur la valeur du fond sans y comprendre les bâtisses, une fois payée, déchargerait en entier la propriété. Pour le paiement du rachat des lods et ventes, le rapport suggère que le Gouvernement devait aider les censitaires. Diverses autres suggestions sont faites par ce même rapport v. g. Le rachat des seigneuries par le Gouvernement, et le remboursement ensuite par les censitaires de la moitié des lods et ventes, une loi pour tout, ainsi que la moitié du capital que représenterait la rente seigneuriale payée par le censitaire. Il ne paraît pas que sur ce dernier moyen, le comité ait été d'accord. Nous reviendrons sur ce rapport et discuterons les suggestions qu'il contient. Mais ce que nous devons dire dès ce jour, afin que l'attention du Comité puisse s'y porter et y remédier, c'est l'omission complète des moyens que le censitaire devrait avoir contre son seigneur pour le forcer et l'obliger de lui faire concession de terres incultes, qu'il refuse de concéder. Cette plainte est forte, et le mal qu'il en résulte dans le district de Québec, est vif. Déjà cette plainte a été faite à la législature, qui a été forcée d'intervenir et passer une loi sur ce sujet, et pas plus tard que l'an dernier, les censitaires des seigneuries du comté de Portneuf en faisant un chef de plainte dans leur requête à la Législature. Il est vrai que l'édit du 6 juillet 1711, qui est le premier acte législatif du roi de France, pour régler les concessions de terre en censive et pour fixer les conditions auxquelles il sera imparti aux seigneurs de les concéder, paraît suffisant, assez clair, et l'intention du Roi de France assez manifeste; mais néanmoins les cours de Justice et l'exécutif en cette Province n'ont osé en aucun cas, (si ce n'est du temps de la domination Française) forcer et obliger un seigneur à concéder des terres incultes dans sa seigneurie. Le comité est prié particulièrement de s'occuper de ce grief et de suggérer un remède prompt et peu coûteux.

Ami de la Religion de Québec.

Des troubles sérieux ont eu lieu Dimanche après-midi et durant la soirée dans la rue La-guachetière, faubourg Québec. Des enfants en sortant de la maison d'école des frères de la doctrine chrétienne furent accueillis à coups de pierres par des enfants d'orangeistes, ce qui arriva assez souvent dans les quartiers de la ville où il y a des écoles catholiques, et particulièrement au faubourg Québec. Les autres ripostèrent et la mêlée devint générale. Plusieurs personnes d'un âge mûr arrivèrent et prirent part au combat qui devint acharné de part et d'autre. Plusieurs vitres de la maison d'école des frères furent brisées, et plusieurs personnes reçurent des blessures considérables. Environ 500 personnes, tant combattants que spectateurs, se trouvaient sur le terrain. La police parvint à s'emparer de plusieurs de ces misérables. Dans la soirée, le tumulte continua et le sergent de police O'Brien fut tellement maltraité à coup de pierres qu'on a désespéré de sa vie; il est un peu mieux maintenant.

Trois des émeutiers arrêtés par la police ont été traduits ce matin devant les magistrats de police. Quelques-uns ont été envoyés en prison et d'autres admis à caution; à l'heure où nous écrivons, l'instruction se continue devant les magistrats.

Nous espérons que cette fois justice sera faite et que les perturbateurs du repos public,

dant leur chant si religieux et si pénétrant, ils sentent tomber toutes leurs préventions. Ils sont émus, attendris, et des larmes coulent de leurs yeux. Au sortir de l'office ils demandent tous deux à se confesser, font une retraite de plusieurs jours et s'en retournent non seulement désabusés, mais changés et convertis.

Il est à la Trappe une cérémonie bien touchante, dont je fus également témoin: c'est la cérémonie de l'accablade. Après la communion du prêtre, à la grand-messe, le diacre baise l'autel où repose la victime sainte, se penche au cou du célébrant et en reçoit le baiser de paix, comme autrefois les apôtres le reçurent du Sauveur avant la Cène. Le diacre porte cette paix au sous-diacre. Celui-ci la remet au religieux qui s'avance le premier, en tête de la communauté disposé sur une seule ligne. Celui qui a reçu du sous-diacre l'accablade fraternelle, reçoit à l'entrée du sanctuaire le salut du religieux qui marchait sur ses pas, l'embrasse avec tendresse en lui passant les deux bras autour du cou, le saluo à son tour, puis va se prosterner du côté de l'épître. Ceux qui suivent font la même cérémonie et viennent successivement se ranger à genoux, quatre de front, et entièrement inclinés sur les dalles du sanctuaire. Après avoir reçu le Pain des anges, chacun des communis passés derrière l'autel, et tous reviennent à leur place, sur une même ligne, par le côté de l'évangile, mais si lentement qu'ils paraissent immobiles. Quel beau sujet pour la peinture! Si j'eusse été peintre, j'aurais fait un tableau.

les assassins seront punis suivant toute la rigueur des lois. On reconnaît parmi les accusés d'aujourd'hui plusieurs de ces figures patibulaires qu'on a vu à la tête des émeutes et des incendies d'avril et d'août; ceux-là surtout, nous l'espérons, n'échapperont pas à la vindicte des lois.

Miner.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 6 NOVEMBRE 1849.

Le Steamer *Hibernia* est arrivé à 11 heures samedi dernier. N'étant pas regu mes courriers, nous ne pourrions donner de nouvelles d'Europe que dans notre prochain numéro.

BU L E T I N.

Le Gouverneur-Général à Toronto. — Sa présence comme Chancelier à l'Université de King's College. — Grand dîner de l'Université. — De quoi se compose le parti de l'annexion. — Un journaliste existant. — Ce que c'est que la ruine et la décadence du Canada. — Attitude du gouvernement vis-à-vis le mouvement de l'annexion. — Démission des annexionnistes de tous emplois d'honneur et de profit sous le Couronnement. — Une lettre de M. W. H. Boulton M. A. P. P. pour Toronto. — Réunion de la ligue. — La dissolution du parlement. — Les protections commerciales et un conseil législatif et exécutif. — Nouveaux arrangements ministériels.

Son Excellence, le Gouverneur Général, aux derniers avis, était à Toronto, recevant des habitants de cette ville les hommages et les attentions dus à son rang. Les journaux de la capitale sont remplis de détails sur une cérémonie importante qui a eu lieu à l'ouverture de l'Université de King's College, à laquelle Lord Elgin assistait comme chancelier de l'Université. Toute l'élite de la société de Toronto s'y était donné rendez-vous. Son Excellence portait en cette occasion une magnifique robe de velours pourpre, brodée d'or et le ruban de l'ordre du chardon. Le vice-chancelier marchait à sa gauche et le colonel Bruce en grand uniforme, suivi avec les aides-d'camp. Les professeurs étaient en grand costume académique, ainsi que les gradués et aspirants. Les juges et autres fonctionnaires, les professeurs des autres collèges, le Maire et les membres de la corporation de Toronto étaient présents. Quand Son Excellence le Chancelier eut pris place sur le trône au haut de la salle, le vice-chancelier lui adressa un discours en latin auquel le chancelier répondit aussi en latin avec une élégance et une facilité remarquable. Ensuite vint la cérémonie de conférer les degrés d'honneurs académiques. Les candidats se présentèrent l'un après l'autre, un genou en terre, devant Son Excellence, qui en distribuant les diplômes et médailles, adressait des compliments et quelques mots d'encouragement tantôt aux professeurs des différents cours, tantôt aux élèves couronnés, sur le succès de leurs travaux. Lord Elgin, au dire des journaux, s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de tact et de goût. A la fin de la séance, il fit un éloquent discours dans lequel il passa en revue ce qui a été fait depuis la fondation de l'Université et exposa la condition actuelle de l'Institution. Son Excellence dit qu'il n'aurait pu par le passé remplir ses devoirs de chancelier, si ce n'était que l'Université; mais il espérait pouvoir mieux faire à l'avenir. Il paraît que depuis 1843, époque de sa fondation, à peu près 250 étudiants ont suivi les cours de l'Université et 70 degrés ont été conférés. Lord Elgin s'étendit ensuite sur les avantages d'une semblable institution à une époque comme la nôtre, où la passion d'acquiescer des richesses et l'esprit commercial, dit-il, paraissent trop avoir de prépondérance; quand des villes surgissent tout à coup avec leurs richesses, leur luxe et leurs plaisirs, comme des mausolées horribles, au milieu de la société. Le sort si différent d'Athènes, de Carthage et de Tyr était là pour nous dire le résultat de cet

état de choses. L'esprit de l'étudiant, de l'homme instruit se plait à errer parmi les ruines d'Athènes, autrefois le séjour de l'éloquence, de la poésie, de la philosophie, tandis qu'il ne reste de Carthage et de Tyr que le souvenir de leurs noms. Le développement des facultés mentales et de tout ce qui peut élever l'homme et son intelligence, laisse après soi des choses qui ne meurent pas; ce qui n'a pas lieu dans les centres purement commerciaux. La prospérité et le bonheur des sociétés ne doivent pas être toujours jugés par les feuilles de *Ledger*. Des considérations plus importantes doivent constituer la base réelle de la prospérité nationale. Son Excellence continua cet ordre de pensées pendant quelques minutes et termina son discours au milieu des acclamations prolongées de l'auditoire.

Les membres de l'Université de King's College ont été si enchantés de la conduite de leur chancelier qu'ils lui ont offert un dîner, comme témoignage de leur estime. Ce dîner a été, à ce qu'il paraît, une magnifique affaire. Les professeurs des autres collèges du H. C. avaient été invités, ainsi que tout ce que Toronto et les environs comptent d'hommes distingués. Lord Elgin fut vraiment le héros de la fête, charmant et égarant la compagnie par ses bons mots, son atléisme exquis et cette éloquence toujours abondante et facile qui le distingue. En réponse à sa santé comme Chancelier de l'Université, il fit un discours spirituel et tout académique. Il proposa ensuite, dans le cours de la soirée, la santé du Maire, de la Corporation et de la Cité de Toronto et répondit à la santé portée à *Lady Elgin et aux Dames du Canada*.

De quoi se compose le parti de l'annexion? C'est là une question que doit se faire tout homme sensé en ce moment. La réponse ne peut manquer de lui ouvrir les yeux sur la valeur du mouvement et de lui fixer la marche qu'il doit suivre. Ce n'est pas la majorité populaire qui compose le parti de l'annexion, puisque la majorité populaire soutient le ministère actuel et est satisfaite de l'ordre de choses actuel. C'est donc la minorité qui veut s'insurger contre la majorité! Précisément, c'est cela. Une fraction du ci-devant parti tory, les rouges qui veulent l'extermination de tout ce qui n'est pas leurs idées, leurs opinions, leurs principes, les mécontents de tous les partis, voilà à peu près ce qui compose le parti de l'annexion en Canada. Les hommes le plus sincèrement et le plus sensément démocrates attendent pour désirer l'annexion que son heure soit arrivée et que le peuple soit prêt à en profiter au moins un peu. Ceux là sont ses vrais amis, tandis que ceux qui font aujourd'hui tant de protestations démocratiques sont presque tout des gens de l'espèce des deux interlopes mentionnés dans le paragraphe suivant d'un journal de Québec.

« La ville de Québec est enfin rassurée; car elle a pu voir et compter les annexionnistes qu'elle renferme dans ses limites. Ces farceurs ont fait rire, et ils ont eu le bon esprit de rire eux-mêmes de la décevance qu'ils ont éprouvée à leur assemblée de Samedi dernier.

Un des orateurs à cette assemblée y reconstruit un Ex-Officier des Volontaires de 1837 et 1838, aujourd'hui annexionniste, lui demanda de lui expliquer ce changement dans ses opinions. Ma foi, lui dit l'Ex-Officier, c'est bien facile: vous avez qu'en 1837 et 38, on avait la nation; et comme il faut manger, j'espère bien l'avoir encore, en faisant cela, après avoir aidé les Canadiens à se jeter dans une autre révolte. Mais vous, dit l'Ex-officier, à l'heure actuelle, pourquoi êtes-vous annexionniste? Oh! répondit-il, j'en ris dans ma barbe, je me suis fait annexionniste pour rire. »

Nous ne savons pas si notre confrère le Rédacteur du *Herald* de cette ville s'est fait annexionniste pour rire, mais ce que nous savons c'est que sa conclusion est pour le moins inexplicable. En septembre dernier, ce savant Monsieur adressait un article sur la position et les ressources du Canada à une revue Américaine qui joint d'une grande réputation, *Harvard's Magazine*. Dans cet écrit le Canada est représenté et cela à l'aide de chiffres et de statistiques puisés aux sources officielles, comme dans un état d'abaissement et de prospérité. « La population augmente rapidement. » « Nous n'avons pas de paupérisme. » « La proportion des terres et la population est énormément grande. » « Ici en Canada, chaque homme a son cheval ou sa vache. » « Les voitures d'agrément de plaisirs ont augmenté huit fois en nombre quand le chiffre de la population s'est à peine triplé. » Le produit du blé est de 10 j minots pour chaque habitant. « Les revenus publics n'éprouvent pas de mutations et augmentent. » « La consommation du sucre, du café, et du thé prouvent qu'il n'y a aucun autre pays où les classes agricoles ont plus de jouissances et de confort et sont sujettes à moins de privations. » Ne sont-ce pas là des preuves d'avancement et de prospérité, s'écrie l'écrivain du *Herald* en septembre dernier. Un mois plus tard le même homme signe le manifeste des annexionnistes de Montréal qui contient le paragraphe suivant: « En considérant l'état actuel du pays, que voit-on partout, sinon la ruine et une désorganisation rapide? Notre gouvernement et nos corporations dans la gêne, les sécurités offertes par nos banques et autres institutions financières, grandement dépréciées; nos intérêts agricoles et commerciaux également sans prospérité, la propriété foncière sans prix, nos rivières, nos lacs, nos canaux non utilisés. Ainsi, sans capital disponible, incapable d'effectuer un emprunt avec des puissances étrangères ou avec la métropole, quoique munie de garanties excellentes que celles qui sont obtenues des emprunts tant aux Etats-Unis qu'en Angleterre, toutes les fois que d'autres que des colons le recherchent; ainsi malade et embarrassée dans toutes entreprises publiques

ou particulières, cette possession de la couronne anglaise notre patrie, git devant le monde en contraste humiliant avec nos proches voisins et révélant tous les symptômes d'une nation qui croûle rapidement en ruine.

La presse de cette ville a sommé le Rédacteur du *Herald* d'expliquer son étrange inconsistance. Il aura beau dire, les gens croiront qu'elle est le résultat de « bonne et valable considération » et qu'il n'a siôt changé d'opinion sur la position du pays que parce qu'il a cru que ce serait son intérêt de le faire.

Le gouvernement a pris au sérieux le mouvement de l'annexion. Il paraît certain que tous ceux qui ont signé le manifeste de Montréal vont être démis des emplois d'honneur ou de profit qu'ils tiennent de la Couronne. Il n'y a là rien d'étonnant. Le gouvernement ne peut avoir confiance en ceux qui demandent le démembrement de l'Empire. Dans tous les cas, la chose aura lieu.

Comme vous le savez, M. W. H. Boulton le membre pour Toronto? C'était autrefois un des enfants gâtés du tourisme. Aujourd'hui il ne sait pas trop à quelle école il appartient. Il n'est plus tory (car maintenant tout le monde répudie ce nom), il n'est pas libéral, il n'est pas en faveur de l'annexion. Au moins c'est ce qu'il a répondu à quelques uns de ses électeurs qui lui ont posé la question. Oh! non, il n'est pas en faveur de l'annexion. Mais il s'efforce de prouver et il prouve, dit-il, jusqu'à l'évidence que les habitants du H. C. retirent au moins de 10s à 16s, par chaque arpent de blé, de moins qu'il ne leur en coûte pour le cultiver!!! C'est-à-dire qu'ils perdent net de 10s à 16s par chaque arpent de blé qu'ils cultivent! M. Boulton a aussi constaté que les habitants du H. C. paient énormément cher pour leur thé, leur café, leur sucre etc. Il n'avait pas besoin de constater cela, parce que si les habitants perdent 16s par chaque arpent de blé qu'ils cultivent, ils n'ont pas le sou pour acheter du thé et du café. C'est évident. Le fait est que M. W. H. Boulton prouve beaucoup trop et si ce qu'il dit et ce que d'autres disent aussi, était vrai, il n'y aurait pas de terres en culture en H. C. l'année prochaine. C'est avec des histoires aussi absurdes que les partisans de l'annexion cherchent à tromper le bon sens de nos habitants.

M. Boulton a bien soin de terminer sa lettre par des protestations de dévouement à la couronne avec la grande Bretagne, qu'il espère ne voir jamais finir, et, quoiqu'opposé au ministère actuel, il leur offre son appui afin d'élever le mouvement d'annexion qui se fait à Montréal!

La Ligue s'est assemblée, Jeudi le 1er Novembre, à Toronto, sous la présidence de l'honorable George Moffatt. Il y avait 89 membres présents. Un M. Gamble a proposé des résolutions déclarant que l'état de la province et l'opinion publique (!) demandent une dissolution immédiate du Parlement; qu'il faudrait une convention générale pour faire une nouvelle constitution pour le Canada! Le fameux Ogilvie s'est prononcé en faveur de la protection commerciale et d'un conseil législatif électif! La Ligue recommande à ses partisans de ne pas signer le manifeste de l'annexion.

Le *Globe* de Toronto dit qu'il y a des arrangements sur pied qui permettront au gouvernement de diminuer le nombre des conseillers exécutifs, et d'élever pas ce moyen une économie dans les revenus. On parle du Dr. Beaulieu, M. P. pour St Hyacinthe, comme devant remplacer M. L. M. Viger comme Gouverneur-Général.

(A continuer.)

Il y a trois parties intéressées dans cette question, le Canada d'abord, ensuite l'Angleterre et le reste de l'Empire, puis enfin les Etats-Unis: sans le concours de ces trois parties l'annexion n'est possible. Ce n'est pas l'annexion qui empêcherait d'une seule manière l'empêcher, et tout ce qu'on pourrait dire en faveur ou sa faveur ne servirait qu'à exciter des troubles et des divisions, et à détourner l'attention publique d'objets d'une utilité réelle: quelques orateurs de charbon et quelques journaux faméliques pourraient seuls y trouver leur intérêt.

D'abord le Canada ne désire point l'annexion: il ne pourrait qu'y perdre en indépendance et en liberté. Il exerce aujourd'hui plus des attributs de souveraineté qu'aucun des trente états de l'Union américaine, sans en supporter les charges; et il faudrait supposer le peuple canadien aussi dépourvu de bon sens que sont les écrivains annexionnistes, pour croire qu'il voudrait échanger un état nominallement colonial où il jouit réellement de l'indépendance et de la souveraineté, sans en avoir les charges, contre un état nominallement souverain et indépendant, où il en aurait les charges sans réalité. Un Canadien peut se dire citoyen d'un vaste et plus puissant empire du monde, d'un empire sur lequel jamais le soleil ne se couche, d'un empire dont un esclave ne peut toucher le sol sans que par le fait il devienne libre: eh! quel titre plus glorieux que celui-là? Un Canadien peut, sur toutes les mers et dans tous les climats, réclamer la protection de cet empire presque universel, de ses flottes et de ses armées, de ses ambassadeurs et de ses consuls, et cet empire le couvrira de sa protection sans qu'il ait à payer un sou pour ce soin. Le peuple Canadien par des représentants de son choix, peut régler non-seulement ses affaires intérieures et pour ainsi dire municipales, comme les peuples des différents états de l'Union américaine mais encore ses relations extérieures de commerce et de navigation, ses douanes et ses postes, ce que ne peut faire le peuple d'aucun des états voisins. Qui gagnerait-il donc à s'annexer à ceux-ci? Il y gagnerait évidemment une perte. Son commerce et sa navigation, ses douanes et ses postes, ses terres publiques et leurs revenus, il ne pourrait plus les

régler ni en disposer; ce règlement et cette disposition seraient transférés de sa législature au congrès de Washington, où sa voix ne compterait que pour une contre celles de trente états ayant la plupart des intérêts opposés aux siens.

Qui gagnerait-il encore au changement que les soi-disant patriotes annexionnistes lui proposent? Dépourvu du revenu de ses domaines, et de celui de ses terres publiques dont les alliés de ces patriotes craignent si fort de voir les Canadiens-français prendre possession, et dont pour cette raison ils veulent déposséder le gouvernement canadien; dépourvu de ces revenus qui suffisent aujourd'hui à tous les besoins publics du pays, force lui serait de les remplacer par des taxes directes pour le soutien du gouvernement local (car il en faudrait toujours un), de la législature locale, des établissements d'éducation et de charité, pour le service des intérêts et le remboursement du principal de la dette publique, etc., etc. Il gagnerait donc d'ajouter aux taxes indirectes que chacun peut se dispenser de payer en ne consommant pas les objets de fabrique étrangère sur lesquels on les perçoit; il gagnerait d'ajouter à ces taxes indirectes et volontaires pour le soutien du gouvernement, etc., des taxes directes et forcées, comme celles qu'il paie maintenant avec tant de répugnance pour une moitié du soutien des écoles primaires; il gagnerait ainsi de doubler ses taxes et de les rendre infiniment plus odieuses, tout en se privant des bénéfices qu'il retire de ce que le produit de celles qu'il paie maintenant se dépense chez lui, au lieu qu'après l'annexion il serait versé au trésor fédéral pour être dépensé ailleurs.

Canadian.

A N N E X I O N.

ET R A N G E R.

Les funérailles de Charles-Albert.

Le 4 octobre, ont été célébrées à Gènes les cérémonies funèbres en l'honneur de l'ancien roi de Sardaigne. La veille, dans la nuit, le vapeur *Mozambano*, à bord duquel se trouvaient ses restes mortels, avait passé devant la ville, et était allé attendre à la Spezzia le signal de son entrée solennelle. Une correspondance du 5 raconte dans les termes suivants les cérémonies de la veille:

« A dix heures et demie, un coup de canon auquel ont répondu les cloches de toutes les églises, une salve générale d'artillerie de tous les ports, de batteries maritimes et des vaisseaux de guerre nationaux et étrangers, a annoncé l'entrée du *Mozambano* dans le port. Immédiatement le maire de la couronne, les présidents et la députation des deux chambres, etc., etc, se sont rendus à bord, où, après avoir fait la reconnaissance prescrite, ils ont remis, aux mains du commissaire royal, le cercueil qui a été transporté sur le catafalque flottant, surmonté de richesses bannières et de statues allégoriques entre lesquelles on distingue le groupe supérieur représentant l'Italie étroitement liée à l'Espérance.

« Les vaisseaux de guerre et un bâtiment de la marine marchande s'avancèrent lentement, remorquant le cercueil royal; à la poupe, se trouvaient le prince de Carignan et les personnes nommées plus haut; à la proue, la musique royale de la marine jouant des symphonies funèbres; les équipages occupaient les côtés. Le convoi glissait majestueusement au milieu des vaisseaux, qui, en signe de deuil, avaient voilé leurs couleurs et mis leur drapeau à mi-mât; au même temps d'innombrables nacelles, couvertes de monde, s'agitaient dans le port, faisant avec leurs rames un lugubre accompagnement, dont il est impossible de donner une idée.

« Un peu avant midi, le catafalque arrivait au pont Royal, où l'attendait le conseil municipal, l'Amiral général de la division, les congrégations religieuses, la chambre de commerce, le corps consulaire et un nombreux état-major.

« Le cercueil a été reçu à la porte de la cathédrale par le clergé, la cour d'appel et le corps universitaire. L'intérieur de l'église offrait le plus magnifique coup-d'œil; le catafalque resplendissait d'or et de lumière.

« Le cercueil a été placé sur un piédestal et couvert de magnifiques draperies. Au pied du catafalque était placée une statue, représentant l'Italie dans l'attitude de la prière.

« Terenzio Mamiani a prononcé, au milieu d'un silence solennel, un discours, où il a résumé tous les faits relatifs à la révolution italienne, à la guerre de l'indépendance et aux revers de la Péninsule. Il en a tiré des considérations les plus sages et les plus capables de servir à l'expérience des Italiens.

« Après le discours, on a célébré le sacrifice de la messe, suivi d'obseques qui ont terminé la cérémonie, à laquelle le peuple a assisté dans le silence le plus profond. La tristesse était peinte sur tous les visages. On n'a pas eu à déplorer le plus léger accident et l'ordre le plus parfait n'a pas cessé de régner au milieu de cette foule innombrable.

Courrier des B. U.

Correspondance particulière de l'Université.

Constantinople, le 25 septembre 1849.

La Porte a refusé aux représentants du

Dans le conseil d'Etat tenu fort avant dans la nuit du 6, sous la présidence du Sultan et du chef de la religion, le cheikh Ul-Islam, comme un croyant de la vieille foi, opinait que la conservation de quelques infidèles ou Ghazis, ne valait pas la peine d'exposer l'Empire aux hasards de la guerre et de la ruine, la majorité décida que, dût-on périr cette fois sous les coups d'un ennemi toujours plus menaçant, il valait mieux au moins succomber avec gloire. Un ministre répondant à une des sommations de la diplomatie: "Nous voulons apprendre aux hommes de l'Europe qui nous traitent encore de barbares que nous sommes aussi humains qu'eux et que nous maintenons pures les traditions et la vertu de l'hospitalité orientale."

A la suite de cette conférence, le ministre de Russie, M. de Tirov, annonça qu'il interrompait ses relations diplomatiques. L'intervention d'Autriche dut en être autant, puisqu'il fit les mêmes réclammations. La réponse de S. M. Nicolas déterminera la nature de la solution que la Porte cherche à adoucir en envoyant à Pétersbourg Foad-Elendi, son commissaire de Moldo-Valachie. Dans une lettre autographe en réponse à celle que l'Empereur avait lui-même écrite, le Sultan lui explique les raisons d'humanité et d'hospitalité qui l'engagent à garder les réfugiés, dont il répond du reste, ajoute-t-il, et à qui il fournit les moyens de s'éloigner et d'émigrer, par exemple, en Amérique.

Les représentants de France et d'Angleterre ont le mérite d'avoir appuyé et poussé plus avant la Porte dans cette voie. Le prince Radziwill est reparti sur le champ pour Pétersbourg, et nous sommes dans l'attente de la décision que le caprice du moment dictera à cette volonté absolue et unique, de laquelle semble dépendre le sort de l'Orient. Déjà le commerce local a ressenti le contre-coup de l'incertitude pénible qui tient en suspens les esprits et les affaires.

Que feront la France et l'Angleterre? Telle est la question que s'adressent les Turcs et leurs amis. Laisseront-elles à leurs agents la responsabilité de la grave parti qu'ils ont conseillé et se contenteront-elles de l'appui moral? Du côté de la France, nous ne sommes point sans de trop justes appréhensions: l'absence de toute direction qui distingue actuellement sa politique orientale, l'ignorance ou la négligence de nos intérêts religieux, les avances faites à l'Autocrate dans Varsovie, tout nous fait craindre la continuation du rôle effacé et nul qui achèvera de convaincre les Turcs que nous ne pouvons plus les servir ni les défendre, et qu'ils ont eu grand tort de nous jurer sur leurs souvenirs. Alors le dernier instinct de la conservation les portera à se retourner vers les bras levés contre eux et à en accepter les humiliantes conditions, dont la prémière et déplorables conséquence sera pour nous autres catholiques, la perte des églises d'Orient et le triomphe consommé du schisme.

Cependant, si notre gouvernement prenait souci de nos intérêts extérieurs, et s'il se résolvait enfin à sortir de l'inaction, la conjoncture serait favorable; il pourrait ainsi s'offrir la Turquie, qui a besoin de la France, profiter des ressources d'une alliance, laquelle, faite par un autre contre nous, nous fermerait les portes de l'Orient. Les garanties de cette alliance utile et honorable pourraient être la réparation des torts que nous souffrons déjà de la simple prépondérance de l'adversaire, qui est aussi le nôtre. Pour parler plus clairement à ceux qui n'ont pas le zèle de la maison de Dieu, nous dirons que c'est le moment et le moyen de remettre la catholicité en possession des lieux-saints et des sanctuaires qu'elle nous a confiés et que notre culpable faiblesse a laissés aliéner par le schisme.

La position du catholicisme et de la puissance protectrice devient de plus en plus intolérable à Jérusalem. Le nouveau patriarche latin, Mgr. Valerga, a été contraint d'abandonner un siège rétabli par Rome, parce qu'on y soupçonnait que nous avions encore la force d'en soutenir et défendre les droits sacrés. Il va d'abord déposer aux pieds du Souverain-Pontife le poids de ses tribulations et de ses douleurs, comme de nos humiliations. De là, si, selon notre espérance, il est encouragé dans sa pieuse croisade par le chef de l'Eglise, qui a toujours été l'âme de ces grandes entreprises, il se dirigera vers cette même France qui en était d'ordinaire le bras; il y plaidera, avec l'autorité de son caractère, de ses mérites et de son éloquence, la cause délaissée jusqu'à présent à notre faiblesse. Nos vœux l'accompagnent; il suffit d'en prévenir les catholiques pour qu'ils se tiennent prêts, clergé et laïques, et contraignent par une sainte agitation le Gouvernement à se prononcer. Pétitions, chaînes, cercles et journaux, tous ces organes de l'opinion ou de la foi doivent contribuer à l'obtenir un succès de la négociation, et prouver en même temps la puissance des forces dont la religion dispose chez nous pour la cause de son divin autel et consommateur.

Le consul de Jérusalem, M. Botin, se dispose également à aller à Paris plaider le côté politique de la question. Cet habile archéologue a su autrefois obtenir du Gouvernement et des Académies des ressources et de ses encouragements pour fouiller et mettre au jour les ruines chaldéennes de Ninive: la République resterait-elle sourde à ses réclammations, lorsqu'il s'agit de reconstruire le tombeau de Jésus-Christ? Nous chassons cette mauvaise pensée, aussi injurieuse pour le gouvernement actuel qu'elle serait désespérante pour les catholiques.

DETTES DES GOUVERNEMENTS LOCAUX DES ETATS-UNIS.—On parle beaucoup depuis quel- que temps de l'augmentation rapide de la richesse dans les Etats-Unis. Mais c'est un fait singulier que les Dettes des différents Etats, qui sont d'habitude en grande partie à des sujets Anglais, et presque pas d'années depuis 10 à 12 ans. Voici

quelles sont ces dettes aux dernières dates: Vermont devait en jan vier 1847 — \$279,000 Pennsylvanie do do 1848 — 40,507,000 Massachusetts do do do 1,447,000

Cet Etat est aussi garant pour quelques corporations pour plusieurs mil lions.

New-York \$24,446,000 Garant pour chemins de fer. \$4,503,000 28,949,000

Indiana, fonds de l'Etat Janvier 1847 \$7,519,510 Fonds de canaux 7,197,470 14,716,980

Mississippi, garant pour fonds de banque sans mentionner ses autres dettes \$7,000,000 Maryland 13,311,707 Michigan en janvier 1848 5,516,480

Texas suppose être de \$10,000,000 Gén. Houston pense qu'on pourrait obtenir décharge pour \$5,000,000; 10,000,000 Maine, janvier 1847 1,142,700 Rhode Island, 152,710

Now Jersey, 52,710 Georgia, 1,727,760 Tennessee, 2,373,416 Kentucky, 5,598,062 Missouri, 684,997

Virginie, 7,192,292 Caroline du Sud, 234,502 Florida 4,850,000 Alabama, 13,648,078 Louisiana, 16,235,131 Arkansas, 3,617,227 Ohio, 1. déc. 1847, 19,233,487

La Nouvelle Orléans, deb, \$8,166,153 New-York, jan., 1848, 12,010,351

Le New Hampshire, le Connecticut et la Caroline du Nord n'ont pas de dettes de l'Etat. On a calculé d'après les chiffres ci-dessus que pour chaque homme, femme et enfant aux Etats-Unis y compris les esclaves il y a une dette de dix piastres! La propriété dans la ville de New-York paie annuellement en taxes locales plus de deux millions et demi de piastres, ce qui fait 15 à 20 par cent sur les revenus de toute la propriété réelle et personnelle de la ville. Et ceci, qu'on veuille bien y faire attention, est exclusivement pour les dépenses de la ville et ne comprend pas leur part égale des dépenses de l'Etat et les droits considérables, payés par les consommateurs pour supporter le gouvernement fédéral.

Source: pour les dépenses de la ville, New-York paie plus de taxes, que les deux Canadas pour toutes les dépenses locales et générales. (Extrait du Globe de Toronto.)

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

— MM. les Drs. Trestler, Deaubion et Trudel ont été nommés samedi dernier, professeurs à l'Ecole de Médecine incorporée de Montréal.

M. GUY ET LE PILOT.—M. Guy avait fait saisir la presse et l'imprimerie du Pilot pour refuser le montant de son jugement contre M. M. Hignau et Donagline; M. Hignak fit opposition, prétendant que les effets lui appartenaient. Dans le dernier terme du B. R. la cour mota l'opposition. M. Guy en est pour ses frais.

COUT DE LA TRANSLATION.—Le coût de la translation du gouvernement de Montréal à Toronto, dit le Globe, ne s'élèvera qu'à 2,100 et y compris le transport des effets des employés. Le Herald de cette ville dit que ça coûtera £50,000! *Parcours de journaliers!*

LE GOUVERNEMENT A TORONTO.—W. M. Cameron et Killaly sont occupés à faire les préparatifs nécessaires pour recevoir les bureaux publics à Toronto. Le gouvernement a repris l'usage des bâisses du parlement du H. C. eiderant occupés par l'université—ces bâisses avec la vieille maison du gouvernement suffisent pleinement aux besoins de l'exécutif et de la législature.

RESIDENCE POUR LORD ELGIN A TORONTO.—La maison du Capt. Macaulay a été louée pour la résidence de Son Excellence le gouverneur général à £250 par an. Cette habitation est en bon ordre et sera bientôt prête dit le Globe à recevoir son hôte. Les meubles sont attendus immédiatement de Monklands.

NOUVELLE ECOSSE.—Sir John Harvey vient d'émaner un ordre pour admettre le foin et la paille dans cette province libres de droits afin de combler le déficit qui existe dans cette partie de la récolte.

—Le lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, a fait sortir une proclamation pour l'admission libre et sans droits du foin et de la paille dans cette province, vu la rareté extrême de ces articles dans la Nouvelle-Ecosse, cette année. Cette rareté a été causée par la grande sécheresse de l'été qui vient de s'écouler.

—Le Globe de Toronto parle d'une rupture d'arrangements par lesquels le gouvernement pourra réduire le nombre des conseillers exécutifs et effectuer une économie dans le revenu.

FLEURONMÈTRE.—Le spirituel *Prench ou Canadien* dit qu'on vient d'inventer un nouvel instrument pour mesurer les changements de l'atmosphère politique. On emploie de la fleur au lieu de mercure pour montrer les variations. Par exemple: Fleur à 33 s. le baril. La loyauté monte Do à 26 s. " Baisse considérable [Nouveaux.] Do à 20 s. " Baisse jusqu'à l'An-nexion.

SIR JOHN FRANKLIN ET LA SOMMAMBULE.—Une sommambule en Angleterre a déclaré avoir vu pendant son sommeil Sir John Franklin dans son vaisseau. Il n'y a plus que trois de ses gens avec lui. Les autres sont morts de froid. Sir John est très maigre, mais il se porte bien. La sommambule ajoute qu'il revendra dans neuf mois.

NOUVEAU BRUNSWICK.—Le bruit court en cette province que le Parlement va être dissout prochainement et que de nouvelles élections vont avoir lieu.

UN VOYAGEUR MALHEUREUX.—Un journal de Boston nous annonce la perte, dans les montagnes Blanches, de M. F. Strickland, fils de Sir Thomas Strickland Baron et membre du Parlement anglais. Ce jeune voyageur partit il y a quelques jours pour visiter ces fameuses montagnes, accompagné d'un autre Monsieur. Arrivé aux pieds du Mont Washington son compagnon et son guide Patandonnèrent voyant la montagne couverte de neige, M. Strickland persista à monter, perdit sa route et fut subseqüemment trouvé mort de froid!

M. Lindsay le greffier de la Chambre d'Assemblée est arrivé à Toronto mercredi dernier. M. Lindsay a emporté avec lui le portrait de S. M. la Reine, sauvé lors de l'incendie du parlement. Ce portrait fut par le peintre ordinaire de S. M. J. Partridge éer. de Londres contre 400 guinées. Il avait souffert quelques contusions, mais il a été réparé. La *Masse* qui appartient aussi à la chambre d'Assemblée a été laissée chez MM. Sauvage et fils Bijoutiers de cette ville, chargés de la réparer. Ces réparations vont coûter \$300. C'est avec cette masse que les émeutiers se promouèrent dans les rues de Montréal en avril dernier.

LES ORANGISTES ET L'ANNEXION.—Les Orangistes sont opposés à l'annexion. Il viennent de se prononcer énergiquement dans une adresse de leur grand-maître M. Benjamin de Belleville H. C. voici le passage le plus saillant de cette adresse. "Quelques griefs que le public puisse avoir, la constitution est là et offre les remèdes nécessaires; et les Orangistes ne sont pas les hommes qui renverseront cette constitution et ne consentiront jamais un changement proposé tant que l'Angleterre les protégera. Ils s'assembleront, ils délibéreront, ils pétitionneront pour le redressement des griefs, mais ils ne veulent rien d'honorable et de *British* à demander une nouvelle existence politique à chaque coup d'adversité qui nous arrive."

LES ETATS-UNIS ET LA RECONSTRUCTION.—Un correspondant du *Herald* écrit à ce journal une lettre sur ce sujet dans laquelle il prouve que les Etats-Unis ne peuvent être autrement que de consentir à la réciprocité du commerce avec nous. "Croyez-vous dit-il que les Américains refuseront d'admettre librement chez eux les produits du Canada quand la Grande-Bretagne ouvre au marché de 23,000,000 d'âmes aux produits des Etats-Unis et les admet librement de droits dans ses ports? S'ils refusaient, l'Angleterre peut d'après une clause des nouveaux lois de navigation imposer des droits sur les 20,000,000 de bâts de blé que les Etats-Unis importent en Angleterre. La perte qu'ils font en payant ces droits (disons par exemple 5 s par mètre) ne serait pas compensée par ce qu'ils retirent des 29 par cent *ad valorem* sur les 2 ou 3,000,000 de mètre de blé canadien. Mais d'ailleurs les Américains savent ce qu'ils peuvent faire avec la libre navigation de St. Laurent, en transportant notre blé à New-York et le réexportant en Europe. Ils savent que ça n'ôte une grande partie du Commerce de l'Ouest par la voie de New-York au lieu de celle de Québec qu'il prendrait autrement. Les Américains ont besoin du droit de prendre et de sécher du poisson sur les rivières de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Atlantide. Ils peuvent perdre tous ses avantages en nous refusant la réciprocité.

Le Michigan, l'Indiana, l'Ohio ont besoin de la libre navigation de St. Laurent pour qu'ils puissent envoyer leurs farines au marché par cette voie à bien moins de frais que par le canal de Erie et par chemin de fer en payant de lourds impôts à l'Etat et à la ville de New-York. Les Etats de Vermont, Massachusetts, Maine et New Hampshire sont aussi intéressés à la libre navigation de St. Laurent. Ils consentent de grandes quantités de céréales et de provisions qui leur viennent à bien meilleur marché par le St. Laurent que par le canal de Erie. Soyez sûr que tous ces Etats feront entendre leurs voix aux oreilles du cabinet de Washington."

LYON.—Une lettre adressée de cette ville à un journal des E. U. dit que S. M. l'empereur Faustin Ier se conduira comme un monstre et un tyran. C'est lui qui s'est fait monstre empereur, dit la lettre, et aucun membre du corps législatif qui aurait osé s'opposer aurait de suite été arrêté et fusillé comme un chien. C'est ainsi qu'il a traité de braves hommes gens qu'il aimait.—Le peuple le déteste, qu'on en disent les journaux. Son but est d'exterminer les hommes de couleur et de gouverner le pays par les noirs.—Il n'y a plus de sécurité pour les premiers dans le pays et ceux qui possèdent quel que chose, se hâtent de partir. Ce démon ne respecte ni âge, ni sexe. Mais nous espérons que Dieu arrêtera le cours de ses crimes et qu'un autre Brutus délivrera son pays d'un monstre qui surpasse en cruauté tout ce que nous avons lu de Tibère et de Néron.

JAMAÏQUE.—Aux derniers avis la chronique de cette île était très-maigre. Le parti populaire s'est divisé en chambre. La conséquence a été la perte d'un projet de lois pour réduire les dépenses du gouvernement. La loi des douanes a passé et a été sanctionnée par le gouverneur. Le 10 octobre il y eut un tremblement de terre à Kingston. Le choc a duré six secondes et n'a causé aucun dommage.

—Le choléra vient de paraître sur des hauteurs des Alpes à 2,000 pieds au dessus du niveau de la mer.

NOUVEAU.—Comme s'est rendue, comme l'annonçaient les précédentes nouvelles, et a dû être occupée le 4 octobre par les troupes autrichiennes. La capitulation est des plus honorables, et a été signée le 27 septembre. Et voici les principales conditions: La garnison sortira librement, sans armes; les sabres des officiers resteront leur propriété. Des passeports pour l'étranger seront délivrés

aux officiers qui ont antérieurement servi dans l'armée impériale; ceux qui ne voudront pas sortir du pays pourront librement retourner dans leurs foyers. Les officiers des hussards, c'est-à-dire ceux qui n'auront pas servi antérieurement pourront librement séjourner dans leur pays. Les simples soldats des régiments impériaux sont amnistiés, ainsi que ceux qui, dans l'intervalle, ont passé officiers; ils sont à l'abri de toute poursuite judiciaire.—Des passeports pour l'étranger seront accordés à tous ceux qui en réclameront pendant l'espace de trente jours. Les soldats recevront dix jours et les officiers un mois de solde, en banknotes autrichiennes.—Une somme de 300,000 florins est allouée pour faire face aux engagements pris par la caisse de guerre de la garnison."

On écrit de Vienne, le 5 octobre, à la *Gazette de Breslau*: "Aujourd'hui, 72 pièces de canon sont parties pour le corps d'observation de la Bohême.

"D'après des nouvelles de Comorn du 4, les hussards ont évacué la forteresse le 3 et le 4, dans le plus grand ordre, partie par eau, partie par terre. On en a compté plus de 1,800.

"D'après les nouvelles d'Andau du 2, les généraux hongrois Ernest Kiss, Danyanich, Nagy Sandor, Anlich et comte Linange, ont été condamnés par les conseils de guerre à être pendus; cinq autres généraux ont été condamnés à être fusillés. Tous ces jugements ont déjà reçu leur exécution. Les généraux exécutés appartenaient tous anciennement à l'état-major général de l'armée autrichienne."

La nouvelle de la mort de Gorgey est entièrement démentie; l'histoire qui avait circulé à ce sujet n'avait, paraît-il, aucune espèce de fondement.

—Bien que rien de décisif n'ait encore transpiré à l'égard de la question d'Orient, le calme qui règne sur les marchés monétaires fait pressentir un dénouement pacifique, que la médiation proposée de l'Angleterre et de la France contribueront à assurer et à rendre plus rapide.

La reddition de Comorn, aujourd'hui officielle, a complété la pacification de la Hongrie et par suite de l'Allemagne. La question fédérale, qui paraît destinée à marcher sans cesse d'encombre en encombre, est donc actuellement, à vrai dire, seule préoccupation qui reste aux gouvernements germaniques.

QUESTION FÉDÉRALE.—Les interpellations de M. de Berckouth dans la seconde chambre du parlement prussien n'ont amené aucune explication, le ministre ayant déclaré que l'état des négociations le forçait à ajourner de nouveau sa réponse.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

MM. Lafontaine, Leslie, Hincks, Farant et quelques autres sont partis pour Toronto. —On s'attend que les archives des différents départements seront transportées aujourd'hui ou demain par le vaisseau *Ottawa* arrivé ce soir à Montréal.

P. S. Le steamer *Highlander* dans lequel s'étaient embarqués les Messieurs que nous venons de nommer, a éprouvé un accident qui retardera son arrivée à Toronto. Parti de Lachine à midi, il avait déjà fait plusieurs lieues, lorsqu'à 3 heures, quelque chose s'est brisé à la bouilloire, nous dit-on, et le vaisseau a été obligé de se faire remorquer jusqu'à Lachine, où il subira les réparations nécessaires. Si le temps est favorable, il en retournera à Montréal.

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC A MELLBOURNE.—Hier, après-midi, au lieu l'Assemblée des actionnaires du chemin de fer de Québec à Melbourne, convoquée par avis public à l'hôtel du parlement. M. H. Le Mesurier fut appelé à la présidence, et M. Josiah Hunt, prié d'agir comme secrétaire.

Les messieurs suivants ont été élus membres du bureau de direction: *Président*,—Peter Paterson, géographe. *Vice-Présidents*,—l'honorable Louis Massue, et Louis Méthot, J. Jones, F. B. Angers, W. J. C. Benson, H. Le Mesurier, géographes.

Directeurs,—J. O. Chauveau, J. B. Forsyth, D. B. Stuart, W. S. Headerson, F. Bantantelle, jr., L. Paradis, F. W. Lloyd, Angus McDonald, W. Lamson, Michael Scott, P. Lemieux et J. Chabot, géographes.

LE MOUV. LE PLUS SACR.—C'est avec plaisir que nous republions la lettre du Dr. Barry, président de l'Assemblée annexioniste de samedi dernier. Nous ne pouvons nous empêcher de féliciter ce Monsieur, de la détermination qu'il a prise vis-à-vis le mouvement annexioniste. Voici sa lettre:—

M. l'éditeur,—Comme je vois différentes versions au sujet de l'Assemblée qui eut lieu samedi soir pour discuter la question de l'annexion, et remarquait surtout qu'il me faudroit répondre au faux exposé que M. Cauton s'est permis de faire dans son compte rendu des procédés de ce jour, je déclare que mon opinion n'est pas changée sur cette grande question, mais que je ne veux plus m'en occuper au détriment de mes affaires professionnelles.

P. M. BARDY, Médecin. Ami de la Religion.

Nominations judiciaires.

Nous avons lieu de croire que les seules nominations judiciaires faites jusqu'à présent sont les suivantes:

BANC DE LA PRINCE, (Cour criminelle et d'appel en matière civile.) Sir James Stuart, président.

MM. Belland, "Rusot, "Aylwin. Cour SUPRÊME.—Montréal. MM. Day, "Smith, "Van-Hou et "C. Mondlet. Cour SUPRÊME.—Québec.

AIM. BOWEN, juge en chef, "Baquet, et "Meredith.

Le quatrième juge pour Québec n'est pas encore nommé.

Le juge Rolland conservera son salaire de juge en chef de Montréal; mais en compensation celui du juge Bowen restera ce qu'il est maintenant.

On voit que, d'après cet arrangement les deux juges en chef résideront à Québec. J. de Québec.

(N^o 35.) BAUME DE CERISE SAUVAGE.—Ce remède est du petit nombre des remèdes patentés du jour que nous pouvons recommander avec confiance à tous ceux qui sont affectés de toux, de rhume, de consommation, ou qui sont prédisposés à cette dernière maladie. Il a été mis en usage avec beaucoup d'avantage par plusieurs familles de cette ville, et dans quelques cas opiniâtres, il a produit un très-heureux effet.—Rechercher Daily Advertiser.

AVIS.—En faisant connaître les vertus du Baume de Dr. Wistar, nous ne voulons pas tromper ceux qui souffrent de la maladie, et nous ne voulons pas le louer plus qu'il ne mérite. Cependant quand nous regardons autour de nous et que nous voyons le grand amas de souffrances causées par plusieurs des maladies dans lesquelles ce remède a eu un si grand succès, nous sentons que nous ne pouvons pas le recommander trop fortement, et trop dire en sa faveur.

Que le public soit sur ses gardes. D'autres "Baumes" et mixtures sont quelquefois frauduleusement administrés au lieu du vrai Baume de Cerise Sauvage de Dr. Wistar. Quelques uns, pour mieux réussir dans leurs stratagèmes, se sont servis en partie du nom du véritable baume, comme de "Baume de Balsam de Wild Cherry," "Balsam de Wild Cherry, Confrey, &c." "Syrup de Wild Cherry," &c. &c.

Le vrai Baume de Wistar doit porter la signature de I. BUTTS. A vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Ca te et Cie, rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et S. J. Lyman et Cie, Place d'Arme. Montréal, le 6 Novembre 1848.

NAISSANCE.

En cette ville, le 30 ultimo, la dame de M. A. D. Derome, a mis au monde une fille.

MARIAGES.

En cette ville le 3 du courant par Messire St. Pierre M. A. Decouagne Eer. négociant de St. Louis Missouri à Demoiselle Azélie, fille unique de Toussaint Cherrier Eer. professeur de musique de cette ville.

A Berthier, le 5 du courant par M. J. F. Gagnon curé du lieu, St. Louis Grignon à Mlle Marie Geneviève Duteau de Grandpré fille de feu Sieur Joseph Duteau de Grandpré et petite fille de feu Phos. Alexis Duteau de Grandpré Eer. Capitaine de Milice de Berthier.

DÉCÈS.

En cette ville, le 4 du courant, Marie-Rosalie Olympe, enfant de J. Jodoin éer., âgée d'un mois et 24 jours.

BUSTE DE MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Mgr. seigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui on ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquay, etc., etc.

P. E. PICAULT. Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Montréal, 23 Octobre 1848.

AVIS AUX INSTITUTEURS

ON demande, pour St. François de Tom-ploton, vis-à-vis Bytown, un Instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui deplus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de £45 à £50.—S'adresser à Messire Jos. Gu-gnet, curé du lieu.

Eaux de Plantagenet.

J. F. SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'honneur d'être M. Jos. BÉREAU, Macdonald GROCER, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX DE PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux fraîches, si bien connues du public. CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1848.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 26 octobre, 1848. EN conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à ce Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ici-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto. Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à l'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne Montréal.

Les Papiers sous-mentionnés inséreront l'Avis ci-dessus une fois par semaine pendant un mois: *La Minerve*—*Les Mélanges Religieux*—*L'Echo des Campagnes*—*Gazette des Trois-Rivières*—*Le Journal de Québec* et le *Canadien*.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, Montréal, 29 octobre 1848.

JUSQU'A nouvel Avis, les DÉPENSES du Gouvernement ament pour \$5 et £30 chaque, qui sont réduites avec droit à douze par mois d'intérêt, seront rattachées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province. (Signé) F. HINGKS, Insp. Gén.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montreal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

- Township de Chicster. Rang 1er, Lots A, 7 à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres. 2me, Lots A à D, 122, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.

- Township de Sheen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 106 à 142 acres. 2me, Lots 34 et 35, dans l'Est, 50 acres chaque.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montreal, 3 août 1849.

Les individus, qui ont des locations de terres, soit en concession ou en bail, primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore en leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'ordre donné au droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenus dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront consignés et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIEME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être faite dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montreal, 18 août 1849.

IL a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL de nommer: JOHN LYNCH, écuyer, de l'île des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chicster, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'île du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montreal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1. Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

Aux Commissaires d'École.

MESSIEURS les commissaires se procurent, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour c. Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bonnets, robe blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliberrum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. Ju. Ror. Montréal 27 septembre 1849.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ECOLE DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements venaient annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écouant que son ardent charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut le généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dont la direction fut confiée à M. Lagorce. Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves S.-Muet, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S.-Muets indigènes de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer deux schellings et demi par mois. Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de positionner quelques S.-Muets pour la modique somme de 4 paires par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge. Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux-mêmes les aliments il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois. Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil. Vendredi le 7 Septembre.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de ouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

AVIS.

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désiraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin. Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs. B. JOLLETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIERE, A. T. VOYER. Village d'Industrie 20 décembre 1849.

ANALYSE DES EAUX MINERALES DE PROVIDENCE A ST. HYACINTHE.

EAUX FROIDES 47° FAHRENIETT. Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbonate d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS.

Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (la-c du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes. Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés antichloruriques très puissantes et bien démontrées; comme l'on peut le voir de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus des sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Il est encore une propriété bien connue de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithiatrice, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissous; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant. Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquents chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouve bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins. L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs chroniques, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préventif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthme locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tonner avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacalique.

GUERISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri. M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu; depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les baux qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues NOIRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTIT de nouveau ses pratiques que son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles, de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE

Montreal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vandrevil, 4s. l'acre. Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre. Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain. Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente 4s. l'acre. Dit dit dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition. Les autres trois quarts seront payable en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt. Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée. L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher le dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée. Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'Agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; à moins qu'il n'en soit autrement convenu.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence. Les demandes pour achat devront être faites aux vents locaux respectifs.

DEUXIEME EDITION DU COURS TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre, de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de lettres de change, Billets, reçu, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de départements sous l'Exécutif de la Province, et des places de dans les bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc., etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examen de tous les districts de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection nouvelle de livres de LITURGIE propre à être lues EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do do in-12 Do do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-18 Do de Penitence chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

GRAINES DE JARDIN DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines.

LES graines de jardins généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDINS et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges Brocoli Betteraves Capucines Concombes Cerfeuil Sarcottes Laitue Melons Montard Oignons Persil Panais Raves Rhubarbe Saffran Saucis Epinards Sarcotte Tabacs Navet Fèves Pois-ferrés Choux-fleurs Citrouille Carottes Romarin Fèves rouges Choux de Savoie Betteraves blanches, Thyin Poireaux Tomates Marjolaine etc., etc.

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montréal, 16 avril.

P. S. — Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc, dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. — S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désiraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE. P. GARNOT, Professeur de français, P. G. latin, rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET L'ATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux MELANGES doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRINX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .20 2 f. Chaque insertion subséquente . 0 0 5 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à vis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Co., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pire Dioc. Rivière du Loup, M. T. BARRÉAU, St. Athanasie, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur. RÉDACTEURS, { Jos. LaRocque. } Pres. { Fr. Jos. CENAS. }